

## 13 | Stratégie de pêche à l'étude

# Thon germon de l'océan Indien



### Autorité de gestion :

Commission des thons de l'océan Indien

### Année d'adoption prévue :

2024

### Objectifs de gestion :

#### Objectifs de réglage (pour l'ESG) :

- $\Pr(\text{moyenne}(\text{BR}(2019:2038)) \geq \text{BR}(\text{RMD})) = 0,5$ . Le BR moyen sur la période 2030-2034 dépasse  $\text{BR}_{\text{RMD}}$  dans exactement 50 % des simulations)
- $\Pr(\text{quadrant vert du diagramme de Kobe } 2019:2038) = 0,5$ . L'état du stock reste dans le quadrant vert du diagramme de Kobe exactement 50 % du temps sur la période 2019-2038 (moyenne de toutes les simulations).
- $\Pr(\text{quadrant vert du diagramme de Kobe } 2019:2038) = 0,6$ . L'état du stock reste dans le quadrant vert du diagramme de Kobe exactement 60 % du temps sur la période 2019-2038 (moyenne de toutes les simulations).
- $\Pr(\text{quadrant vert du diagramme de Kobe } 2019:2038) = 0,7$ . L'état du stock reste dans le quadrant vert du diagramme de Kobe exactement 70 % du temps sur la période 2019-2038 (moyenne de toutes les simulations).

### Points de référence :

**Points de référence limites temporaires :** 40 % de  $\text{BR}_{\text{RMD}}$  et 140 % de  $\text{FR}_{\text{RMD}}$

**Points de référence cibles temporaires :**  $\text{BR}_{\text{RMD}}$  et  $\text{FR}_{\text{RMD}}$

### Stratégies de pêche potentielles :

Des stratégies de pêche basées sur un modèle et empiriques reposant sur la capture par unité d'effort sont testées dans le cadre d'une ESG. Les règles d'exploitation sont testées avec les contraintes suivantes :

- Le TAC doit être réévalué tous les 3 ans (et maintenu entre ces réévaluations).
- Le TAC peut être revu au maximum de 15 % à la hausse ou à la baisse d'une période à l'autre.

### Progrès et plan de travail :

Évaluation des stratégies de pêche potentielles en cours via une ESG.

- **2022** : Amélioration et extension de l'ESG et des stratégies de pêche potentielles
- **2023 ou 2024** : Adoption de la stratégie de pêche finale

### Liens :

- [Mise à jour de l'évaluation de la stratégie de gestion du germon de la CTOI \(https://www.iotc.org/documents/albacore-management-strategy-evaluation-update\)](https://www.iotc.org/documents/albacore-management-strategy-evaluation-update); actualisations du cadre d'ESG en 2022
- [Résolution 15/10 sur des points de référence-cibles et -limites provisoires et sur un cadre de décision \(https://iotc.org/cmm/resolution-1510-target-and-limit-reference-points-and-decision-framework\)](https://iotc.org/cmm/resolution-1510-target-and-limit-reference-points-and-decision-framework)